

Procès-Verbal

Séance du 26 avril 2014

Date de la convocation : 22 avril 2014
Date d'affichage de la convocation : 24 avril 2014
Lieu et horaire de la séance : Jarret à 18h30

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10

Maire : **M. Ange Mur**
Secrétaire de séance : **M. Francis Dias**

Etaient présents : MM. MUR Ange, Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole, CARRERE Raymond, ANEROT Philippe, DIAS Francis, BREIDENBACH Alain, JOANNY Laurent, BULEON Jean-Luc, SOUDAT Francis, PETERLE Yannick.

Absent excusé : M. ALCANTARA Mathias procuration donnée à M Jean-Luc BULEON.

Ordre du Jour :

A°) Approbation des procès-verbaux dès 06 et 28 mars 2014.

B°) Ordre du jour :

- ➔-B1 : Retrait délibération du, 28/03/14 partie portant sur «les membres de la CAO», et élection des représentants de la Commune de JARRET au sein de la CAO.
- ➔-B2 : Suppression budget annexe (lotissement).
- ➔-B3 : Taux contributions.
- ➔-B4 : Subventions aux associations.
- ➔-B5 : Budget primitif.
- ➔-B6 : Consultation Banques.

C°) Questions-Informations Diverses- Invitations.

-Constitution équipes de travail :

- C1 : -Embellissement du village (LERET, LOUZOURM, AYNE, JARRET), méthode, planning de travail, échéancier.
- C2 : -Signalétique globale (rues, N°, gites...).
- C3 : -Révision contrat commune avec EDF, ORANGE
- C4 : -Protection juridique et responsabilité personnelle de l' élu.
- C5 : -Loto des Associations le samedi 24 mai (répartition des tâches...).
- C6 : -Ecriture du PCS (plan communal de sauvegarde)
- C7 : -Questions diverses (invitation Esope, réponse cours d'appel, essence agriculteurs).

A°) Aucunes remarques n'étant formulées, les procès-verbaux des 06 et 28 mars sont approuvés à l'unanimité des membres.

Il est salué le bon travail effectué par M Alain BREIDENBACH par la mise en place du planning des travaux pour les employés communaux, c'est un outil pratique et facile d'accès pour l'ensemble du Conseil. De même le site de JARRET se constitue (attention de veiller à fournir des documents en format Word).

Le site de consultation pour la réservation de la salle des fêtes sera également bientôt opérationnel.

B°) N°01- Retrait délibération du 28/03/14 partie portant sur «les membres de la CAO», et élection des représentants de la Commune de JARRET au sein de la CAO (Commission d'appel d'offre)

Monsieur le Maire lit l'observation transmise par le contrôle de légalité portant sur la non-conformité de la désignation de la Commission Appel Offre par rapport à l'article 22 du Code Marchés Public. Il est donc procédé au retrait de cette partie de la délibération.

Puis conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du CMP, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de procéder à ces élections, et en précise les règles.

« Conformément aux dispositions des articles 22 et 23 du CMP, la CAO est composée du Maire ou de son représentant qui préside et de 3 membres du Conseil Municipal. En outre, conformément à l'article 23 du CMP, peuvent participer à titre consultatif : le Receveur Municipal, un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et toute personnalité désignée par le Maire en raison de ses compétences ».

Les trois membres du Conseil Municipal sont élus, ainsi que les 3 suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel.

La liste suivante est soumise au vote :

Titulaires : Mrs SOUDAT Francis, ANEROT Philippe, CARRERE Raymond.

Suppléants : Mrs JOANNY Laurent, BULEON Jean-Luc et Mme CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole.

Cette liste est votée à l'unanimité.

N°02- Suppression budget annexe (lotissement).

Ce budget annexe concernait le lotissement. Lors de l'affectation du résultat de ce budget annexe 2013 il a été constaté dans la séance du 06 mars 2014 que ce compte administratif faisait apparaître un déficit de 0€ (excédent reporté de 685.79). L'opération lotissement étant achevée il n'est donc plus utile de conserver ouvert ce budget annexe et il est demandé de le supprimer.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

N°3- Taux contributions

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2014, état prenant en compte la fusion de notre ancienne communauté avec la CCPL. Les taux proposés sont les suivants :

TH 5.31% ; TFB 5.23% ; TFNB 39.62% (taux pratiqués en 2010).

Il demande de voter ces taux constants sans augmentations, car à ce jour, ne connaissant pas les taux officiels qui seront adoptés par la CCPL, il ne faut pas risquer une augmentation importante de l'impôt pour nos concitoyens. Le budget sera donc bâti en prenant en compte cette décision.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas modifier les taux de contributions

N°4- Subventions aux associations.

Il est demandé de reconduire comme l'année précédente les mêmes subventions.

ALPC	400
Souvenir français	50€

Cette proposition est votée à l'unanimité.

N°) 5 Budget primitif.

Le budget 2014 devra faire face à l'augmentation de la TVA, à l'augmentation des participations aux syndicats, à la diminution en termes de recettes de la baisse de la DGF et des diverses dotations, à une part d'aide vue à la baisse de la part des diverses institutions (Etat, Conseil Général, Conseil Régional), du choix politique de ne pas toucher à la fiscalité devant l'inconnu de la part des taux qui seront appliqués par la CCPL.

Le compte de fonctionnement s'équilibre en recette et dépense à la somme de 218536.00€.

-En recettes de fonctionnement, à noter au compte 002 la somme de 30194€ correspondant à l'excédent reporté de l'exercice 2013.

Le compte 731 correspond à la recette de notre fiscalité qui se trouve diminuée par nos nouveaux T % mis en application. A cette somme nous devons ajouter 25904.95€ du compte 7321 correspondant au versement de compensation de la CCPL.

Le compte 7488 se trouve en nette augmentation cela correspond au contrat enfance jeunesse d'un montant de 23031.70 versé par la CAF auquel s'ajoute la part MSA d'un montant de 1231.30 et de la contribution ADMR d'un montant de 15000€.

-En dépenses de fonctionnement la seule nouveauté est le compte 6573 correspondant à la subvention de fonctionnement de la crèche d'un montant de 41092€ (cette somme doit diminuer sur les 2 prochains exercices). Ce budget permet un virement à la section d'investissement de 48627€

Le compte d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 496675.00€

Cette année clôture les investissements lourds pour la commune (bâtiments..). Les subventions sont moins élevées et la TVA comme déjà indiqué passe à 20%, de plus nous avons opté de ne pas augmenter la fiscalité, tout cela nous amène dans l'obligation de souscrire un emprunt.

Les travaux programmés respectent nos engagements (sol salle des fêtes, aménagement espace container et abord salle des fêtes, rampe handicapé sur le bâtiment Mairie et voirie). Les efforts consentis cette année nous permettront à l'avenir de voir considérablement diminuer les investissements tout en dégagant comme cette année une recette de FCTVA bien supérieure (compte 10222,41000€ en 2014), qui devrait suffire à la part communale des travaux projetés pour 2015.

Le budget primitif est voté à l'unanimité.

N°) 6 Consultation Banques :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de boucler le projet intergénérationnel et le besoin de souscrire un prêt pour pouvoir équilibrer le budget, il demande donc à pouvoir consulter plusieurs banques et souhaite profiter de cette consultation pour également renégocier l'ensemble des prêts. Un compte rendu sera effectué au Conseil pour décision.

Les membres du Conseil Municipal, après débat, autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à signer et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Questions-Informations diverses :

Constitution équipes de travail :

N°C1-Embellissement du village (LERET, LOUZOURM, AYNE, JARRET), méthode, planning de travail, échancier.

Comme convenu il sera envoyé un petit journal à toutes les familles de la commune au mois de juin. Dans ce journal il sera fait appel aux habitants qui souhaitent réfléchir sur l'embellissement du village, une date et heure de rencontre seront fixées. Pour nous aider dans cette réflexion il sera fait appel à M Elie GAZOLA.

-N°) C2 Signalétique globale (rues, N°, gîtes....).

Cartographier l'emplacement des noms des rues et des n°, existant et à venir.

Pouvoir faire une proposition de support et de prix au Conseil.

Mener également l'étude de la signalétique des gîtes et chambres d'hôtes pour la vallée en lien avec le Conseil Général et les Communes de ARTIGUES et SERE-LANSO.

Une première présentation au Conseil devra être effectuée pour octobre 2014.

Mrs Philippe ANEROT, Laurent JOANNY, Raymond CARRERE et Yannick PETERLE se portent volontaires

-N°) C3 Révision contrat commune avec EDF, ORANGE

Ces divers contrats seront revus en regard des nouvelles opportunités offertes à ce jour par les opérateurs.

Madame Carole CAZENAVETTE-MARTINEZ se porte volontaire pour cette étude.

-N°) C4 Protection juridique et responsabilité personnelle de l' élu.

Il est décidé à l'unanimité de souscrire à l'adhésion collective proposée par la SMACL. Le montant de cette couverture (33.40€ pour le Maire et 9.20€ pour chaque adjoint et conseiller) sera à régler personnellement et de façon individuelle.

-N°) C5 Loto des Associations le samedi 24 mai (répartition des tâches...).

Il est convenu de se retrouver le mercredi 7 mai à 18h00 à la Mairie pour un point sur cette manifestation (lots, répartition des tâches...)

-N°) C6 Ecriture du PCS (plan communal de sauvegarde):

M Alain BREIDENBACH se charge de réactiver l'équipe en charge du PCS et d'en effectuer la rédaction. L'échéance d'octobre est posée.

-N°) C7 Questions et informations diverses.

→La mairie de JUILLAN ne prendra plus en charge la réalisation des documents pour les listes électorales après les prochaines élections européennes, nous devons donc nous équiper du logiciel nécessaire à la bonne exécution de cette fonction.

Très bientôt nous passerons au système de dématérialisation des documents (signatures électroniques).

→La Cour d'Appel de Pau a décidé de classer sans suite le dossier de plainte porté par la Commune.

→Les imprimés nécessaires à la reconduction du remboursement partiel de la TIC/TICGN au titre de 2013 sont donnés à M Laurent JOANNY qui doit en assurer la distribution.

→Le 17 mai se déroulera près de Narbonne un colloque régional de la jeunesse sur démocratie et citoyenneté : Il est demandé à notre Commune de présenter les expériences du pôle intergénérationnel et le conseil des jeunes.

Un bus est organisé pour l'occasion, Mr le maire et Mme Martinez s'y rendront, d'autres peuvent s'y joindre.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 20H30.

Liste des délibérations :

- N°) 2014-08 Retrait délibération du 28/03/14 portant sur « les membres de la CAO ».
- N°) 2014-09 Suppression budget annexe.
- N°) 2014-10 Taux contributions.
- N°) 2014-11 Subventions associations.
- N°) 2014-12 Budget primitif.
- N°) 2014-13 Consultations Banques.

SEANCE DU 26 AVRIL 2014.

SIGNATURE DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU N°) 2014-08 à 2014-13.

NOM Prénom	Fonction	Signature
MUR Ange	Maire	
CAZENAVETTE-MARTINEZ Carole	1 ^{er} Adjoint	
CARRERE Raymond	2 ^{ième} Adjoint	
ANEROT Philippe	3 ^{ième} Adjoint	
DIAS Francis	Conseiller	
BREIDENBACH Alain	Conseiller	
JOANNY Laurent	Conseiller	
BULEON Jean-Luc	Conseiller	
SOUDAT Francis	Conseiller	
ALCANTARA Matthias	Conseiller	
PETERLE Yannick	Conseiller	